

Sports collectifs de haut niveau - Adoption des avenants 2005/2006 aux Contrats de Développement Sportif

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Le Conseil Municipal du 7 juillet 2005 a redéfini les conditions d'intervention de la Ville en faveur du sport collectif de haut niveau et a adopté le principe général des Contrats de Développement Sportif conclus avec les 4 clubs concernés : BRC Foot, BBCD basket, ESB F et ESB M handball.

Ces contrats pluriannuels couvrent les 3 saisons sportives 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008 et prévoient l'engagement financier de la Ville.

Pour chaque période, il est précisé qu'un avenant annuel est établi pour définir notamment la procédure de suivi et de contrôle.

Elle est mise en place sur la base du schéma suivant :

- la création d'une instance : le Comité Local de Gestion

▫ composé de représentants du club (membres du CA, comptable, salariés) et de représentants de la Ville (Adjoint au Sport, élus de la Commission Education Sport, Direction des Sports et du Contrôle de Gestion).

Les autres collectivités locales sont invitées à s'associer à ce Comité.

• chargé de l'examen et de la validation des documents financiers, du suivi de l'exécution des budgets et du respect des engagements

- la validation par les collectivités locales du budget prévisionnel de la saison à venir avant même sa transmission aux instances fédérales

- le suivi trimestriel du respect des équilibres généraux de ce budget prévisionnel avec notamment le contrôle de la masse salariale

- le versement des subventions suspendu au respect des engagements du budget prévisionnel.

Cette procédure sera proposée aux instances fédérales des disciplines concernées afin d'évoquer la possibilité d'un contrôle conjoint.

L'avenant 2005/2006 établi pour chaque club se décompose de la manière suivante :

- 1^{ère} partie : présentation du projet du club pour la saison

▫ le bilan d'activités 2004/2005 : effectifs, résultats, actions de formation et d'animation sportive

▫ le projet sportif 2005/2006 : objectifs en nombre de licenciés, d'équipes, de niveau de jeu, ...

▫ le projet de formation : actions de sensibilisation et d'initiation, formation de cadres et d'éducateurs

▫ le projet d'action éducative : sensibilisation des licenciés aux thèmes de la santé, violence, respect, ..., actions de promotion du sport en direction des publics ne fréquentant pas les structures sportives.

- 2^{ème} partie : définition des moyens engagés

▫ présentation de la structure du club

▫ situation bilancielle au 30 juin 2005 : bilan et compte de résultat

- budget prévisionnel 2005/2006 en rapport avec le projet d'activités.

- 3^{ème} partie : modalités de suivi et de contrôle

- mise en place du Comité Local de Gestion
 - mise en place d'un calendrier de présentation des documents comptables nécessaires au versement de la subvention municipale
 - avance d'un 1^{er} quart effectué en juillet 2005 sur la base du budget prévisionnel 2005/2006
 - 2^{ème} acompte au 15 novembre 2005 sur présentation et validation par le CLG des bilans définitifs de la saison écoulée, d'une situation financière au 30 septembre et d'un état mensuel et nominatif des salaires versés de juillet à septembre
 - 3^{ème} acompte au 15 janvier 2006 sur présentation d'une situation financière au 31 décembre et d'un état mensuel et nominatif des salaires versés d'octobre à décembre
 - solde au 15 mai 2006 sur présentation et validation par le CLG du bilan de saison intermédiaire au 31 décembre, d'une situation financière au 31 mars et d'un état mensuel et nominatif des salaires versés de janvier à mars.
 - évaluation des actions en juin 2006 par la Commission Education Sport des projets sportifs, de formation et d'action éducative conduits par le club durant la saison 2005/2006.

Le Conseil Municipal est invité à adopter les quatre avenants 2005/2006 aux «Contrats de Développement Sportif» et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

«M. LE MAIRE : Vous vous souvenez que nous l'avions promis et nous le faisons donc. Lors de nos débats sur les subventions exceptionnelles aux clubs de haut niveau en juillet dernier, nous avons décidé tous ensemble, pas à l'unanimité, à la majorité, de mettre en place des contrats sportifs assortis d'un contrôle de gestion aussi rigoureux que possible par rapport aux clubs qui nous demandaient des rallonges budgétaires. C'est ce dispositif de contrôle qui vous est soumis ce soir et je laisse la parole à Patrick pour présenter tout cela.

M. Patrick BONTEMPS : Monsieur le Maire, Chers Collègues, vous saviez que dans le riche débat sur l'avenir du sport de haut niveau à Besançon, on avait souligné deux aspects, d'abord effectivement répondre à la crise budgétaire des trois principaux clubs mais surtout la volonté effectivement de s'inscrire dans la durée et pas uniquement une réponse ponctuelle. Et c'est pour ça que nous avons proposé ces contrats de développement sportif. Dans ces contrats de développement sportif qui ont donc été largement débattus, il était question d'avenants annuels, puisqu'il s'agit de contrats pluriannuels, que nous devons vous présenter et c'est ce que nous faisons ce soir. La chose importante, dans ces contrats de développement sportif, c'est la mise en place d'un comité local de gestion qui, bien entendu, est composé de représentants de la ville, de représentants des clubs et notamment du président mais également de membres du CA, voire de professionnels de manière à ce qu'il y ait une transparence totale à la fois au niveau des clubs et bien entendu entre les clubs et les collectivités. Le Département et la Région qui nous ont aidés à résoudre cette crise ont bien entendu leur place dans ces comités de gestion. Il est proposé que nous réunissions 4 fois par an ces comités locaux de gestion à des moments importants et que les subventions qui sont fixées annuellement soient versées en 4 fois et conditionnelles à ces rencontres.

Deux étapes extrêmement importantes : le budget prévisionnel établi par les clubs, qui doit être validé par ce contrôle de gestion avant d'être soumis aux instances et en particulier ce qui sera bien étudié, c'est la masse salariale parce que c'est à ce niveau-là, bien entendu, que le risque de dérapage est le plus important. Un autre moment phare, à mi-parcours je dirai, un point sur la situation financière vérifiera qu'effectivement on est bien dans le prévisionnel. Deux autres étapes intermédiaires vont se pencher sur le suivi régulier de la comptabilité. Voilà quelques éléments de présentation de ce que l'on a

mis en place à l'issue du débat et je peux vous dire que les quatre clubs bien entendu ont déjà été rencontrés et les comités locaux réunis.

M. Benoît CYPRIANI : Nous avons bataillé un peu longuement sur ce sujet et on est assez content de sortir de la zone de tempête. On arrive à une phase plus apaisée, donc on s'en réjouit. On va bien sûr rester attentif à ce qui va se passer maintenant. Simplement je rappellerai ce qui s'était dit, en une phrase, pour couper court aux critiques lors du débat du mois de juillet. L'Adjoint avait eu une phrase un petit peu définitive qui disait : « quand on ne sait pas tout, on ne sait rien ». C'est une phrase un petit peu cinglante, donc là j'espère, j'é mets le voeu qu'avec les dispositions qui sont prises dans cette délibération, nous serons enfin en mesure de tout savoir des finances des clubs.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, on avait, en été, dans un contexte d'urgence, voté les contrats de développement. On avait bien dit que vu le contexte d'urgence on les votait sous la réserve d'un contrôle régulier, donc là on a les éléments de contrôle, on ne peut qu'en être satisfait, donc on restera vigilant. Mais je voudrais dire aussi que le choix qui est fait par la Ville, d'avoir pu permettre à l'ensemble de ces clubs de continuer à fonctionner, en fonction des possibilités des collectivités et en fonction des possibilités du tissu économique plutôt que de privilégier un ou deux clubs comme dans différents domaines de la vie économique ou politique, nous l'avons souhaité et nous le partageons. Quand aujourd'hui on voit que, dans l'ensemble, nos équipes font un début de saison assez satisfaisant même s'il y a des difficultés, qu'en plus c'est celui dont on a le moins parlé, l'ESB M qui a les meilleures performances en ce moment...

M. LE MAIRE : C'est vrai !

M. Pascal BONNET : ... que certains clubs sont un peu en difficulté mais qu'il y a des jeunes joueurs ou joueuses et que c'est l'avenir qui s'exprime, on ne peut qu'être satisfait.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je suis totalement d'accord avec vous là-dessus, Pascal BONNET. Je crois qu'effectivement on se rend compte des incertitudes de la vie sportive. Ceux que l'on considérait comme étant les plus sûrs financièrement, on se rend compte qu'ils ont maintenant quelques difficultés, passagères j'espère, en terme de résultats, et d'autres, par contre ont de bons résultats et je crois que c'est effectivement un honneur pour ce conseil d'avoir pu voter ces crédits qui ont permis à ces clubs qui, quelquefois, sont presque des entreprises de pouvoir s'en sortir. Hier soir au Palais des Sports il y avait quand même en période scolaire et un mardi soir 3 500 personnes. Je crois que c'était un beau spectacle et de l'avis général beaucoup d'entre vous y étaient, les clubs sont contents, les 3 500 personnes présentes l'étaient aussi, on peut le dire, peut-être à quelques exceptions près, tout le monde est satisfait et je voudrais redire au service des sports et à son directeur, aux services techniques aussi qui ont magnifiquement orchestré cette réalisation, combien nous sommes satisfaits du travail réalisé car c'est une opération qui avait beaucoup fait parler. Je suis content de ce que tu viens de dire Benoît, vous êtes attentifs, je te rassure nous aussi, nous allons tous être attentifs. C'est une opération qui a été menée dans les temps, dans les délais et dans les budgets parce que pour l'instant nous sommes presque un peu -je ne voudrais pas trop me lancer- mais presque un peu en dessous de l'enveloppe budgétaire. Donc vous voyez, on nous avait dit qu'on n'y arriverait jamais mais nous y sommes arrivés. Cela dit, ces contrats ce n'est pas un outil magique, il n'est pas forcément parfait, ce n'est pas un outil miracle, s'il l'était, cela se saurait. Mais nous allons essayer de le faire fonctionner pour qu'effectivement on puisse bien appréhender, s'il y en avait, les difficultés qui pourraient survenir. Je crois que ça se passe plutôt bien actuellement et l'ensemble des clubs connaît notre détermination à être très rigoureux par rapport à cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.